

En même temps la Couronne se reposait presque entièrement sur ses ressources territoriales et sur les droits imposés par des Actes Impériaux, avant l'introduction du système représentatif, pour faire marcher le gouvernement, sans s'assurer de l'assentiment du corps représentatif, soit pour sa politique, soit pour les personnes qui devaient administrer cette politique.

Ce ne fut que quelques années après le commencement du siècle actuel, que la population du Bas-Canada commença à comprendre le système représentatif qui lui avait été accordé, et que l'Assemblée montra quelque inclination à faire usage de ses pouvoirs. Cependant immédiatement après avoir voulu le faire, elle trouva combien ces pouvoirs étaient limités, et entra dans une lutte pour obtenir l'autorité que l'analogie lui montra comme inhérente à une assemblée représentative. La liberté de ses débats la mit immédiatement en collision avec le Gouverneur; et l'opération pratique de l'Assemblée commença par l'emprisonnement des principaux de ses membres. Avec le temps cependant, les besoins du gouvernement l'induisirent à accepter l'offre de l'Assemblée de lever un revenu additionnel par le moyen de nouvelles taxes; et l'Assemblée acquit ainsi un certain contrôle sur la levée et l'appropriation d'une partie du revenu public. Depuis ce temps jusqu'à l'abandon final en 1832 de toute partie du revenu réservé, à l'exception des fonds casuel et territorial, il y eut une contestation continuelle, dans laquelle l'Assemblée, faisant usage du pouvoir qu'elle gagnait pour en gagner davantage acquit, pas à pas, un contrôle entier sur tout les revenus du pays.

Je passe ainsi rapidement sur les événemens qu'on a ci-devant considérés comme les principaux traits de la controverse Canadienne, parceque la contestation ayant fini par la concession des demandes financières de l'Assemblée, et l'admission par le Gouvernement de l'inconvenance d'essayer d'ôter à son contrôle aucune portion des revenus publics, on peut maintenant regarder cette contestation comme n'ayant pas d'importance, si ce n'est en ce qu'elle explique l'exaspération et la méfiance qui l'ont suivie. Et je ne suis pas porté à dire que les disputes qui s'élevèrent subséquemment doivent être attribuées entièrement à l'opération de simples sentimens d'aigreur. Une cause substantielle de dispute restait encore. L'assemblée après avoir obtenu l'entier contrôle des revenus publics, se trouvait encore privée de toute voix dans le choix ou même la désignation des personnes dans lesquelles elle avait confiance pour l'administration des affaires. Tout le pouvoir administratif du gouvernement restait entièrement à l'abri de son influence :